



Communiqué du 26 octobre 2022

Le SNBH n'appelle pas les biologistes médicaux hospitaliers à cesser la transmission des données des tests de dépistage du Covid-19

Même s'il peut comprendre la forte réaction de ses collègues libéraux, le SNBH n'est pas favorable à s'associer à leur mouvement. En effet le SNBH ne participe pas aux négociations avec la CNAM et considère que le coup de rabot annoncé ne touchera que très peu la biologie hospitalière.

Le SNBH revendique de son côté une règle des 3A relative à la biologie médicale hospitalière et à ses difficultés :

- **A comme Attractivité** : les problèmes de démographie deviennent critiques en Biologie Médicale, le SNBH demande à redonner d'urgence un vrai sens au métier de Biologiste Médical.
- **A comme Accréditation** : ce point est en lien direct avec le précédent, trop de qualité tue la qualité et éloigne le biologiste du cœur de son métier, du dialogue clinico-biologique et des patients
- **A comme Activité** : la biologie n'est pas une marchandise, nous devons revoir tout le financement de la biologie hospitalière. La cotation de l'activité en B n'est pas adaptée pour mesurer l'activité biologique à l'hôpital, elle est contre productive pour le développement de la juste prescription et du rôle du biologiste dans sa mise en œuvre.

Un quatrième **A comme Avenir de la Biologie Médicale** nous semble essentiel !

Carole POUPON
Présidente du SNBH
carole.poupon@aph-france.fr
06 76 36 56 67